

Délibération 2026_93

L'an deux mil vingt-six , le six octobre à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le premier octobre, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, , Monsieur GRANDIN Yann, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël , Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Monsieur DAUMER David, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.

Excusés et représentés : Madame LE BOULER Sabrina (pouvoir à CONAN Patricia)

Absents : Madame PEDRONO Vanessa,

Secrétaire : Madame LECLERRE Vanessa

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 21 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 22

PRISE EN CHARGE DE LA PARTICIPATION DES ELUS AU CONGRES DES MAIRES A PARIS EDITION 2026

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a été précédemment informé que la 108ème édition du Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalité de France se tiendrait du 24 au 26 novembre 2026 à Paris. Monsieur le Maire rapporte que lors des dernières séances, il a été évoqué et acté que des élus accompagnent Monsieur le Maire, à savoir 5 élus chaque année, pour que tous les élus qui le souhaitent, puissent avoir l'opportunité d'y participer au moins une fois durant le mandat.

Pour l'année 2026, se sont positionnés les élus suivants, sur inscription, et par ordre dans le tableau :

- Monsieur GUEGAN Pierre , Maire
- Madame LIDURIN Christelle, Adjointe enfance et jeunesse
- Monsieur LORGEUX Eric, conseiller municipal et correspondant défense incendie
- Monsieur DUVAL Franck, conseiller municipal
- Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, conseiller municipal
- Monsieur GRANDIN Yann, conseiller municipal

Monsieur Le Maire précise que le Congrès des Maires est l'occasion de rencontres et d'échanges avec des maires et des élus confrontés à des problématiques communes. Le partage des expériences est enrichissant et facilité dans le cadre du Congrès. Le Congrès des Maires représente aussi une opportunité pour rencontrer des partenaires en lien avec les activités et les projets des collectivités.

Conformément à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Maire, d'adjoint et de conseiller municipal donnent droit au remboursement de frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. Le mandat spécial correspond à une mission précise confiée par le Conseil Municipal aux élus et comportant un intérêt communal.

Il appartient au Conseil Municipal de donner mandat spécial aux élus ci-dessus nommés et d'accorder la prise en charge des frais de déplacements, restauration et hébergement pour la période du 24 au 26 novembre 2026 à Paris. Le déplacement s'effectuera en minibus et le logement s'organisera dans un hébergement permettant également de se restaurer le matin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, par 22 voix pour,

- ✓ Donne mandat spécial aux six élus susnommés pour se rendre au 108^{ème} Congrès Des Maires à PARIS, édition 2026 ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions budgétaires nécessaires pour le règlement des dépenses en lien avec le mandat spécial pour la participation du Congrès des Maires, édition 2026 ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

